

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 novembre 2013

Objet : Décision modificative N°3

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre à quinze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt novembre, se réunit en session ordinaire, salle des Commissions N°2, au Conseil Général de la Haute Vienne à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 08

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)	Vice-Président de la Communauté Agglomération Brive
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente de la Communauté Agglomération Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté Agglomération Gd Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Cette troisième décision modificative prévoit simplement l'inscription budgétaire de deux nouveaux articles au chapitre 11 pour les besoins du syndicat :

- **6156**, pour une garantie maintenance informatique (50 €),
- **6236**, pour une meilleure imputation des dépenses d'impression jusqu'alors inscrites à l'article 6237 (200 €).

Par ailleurs, il convient d'inscrire en dépenses d'investissement, à l'article 1317, **10 € complémentaires**, en raison d'un versement de fonds FEADER inférieur au titre émis en 2012.

Le détail des écritures comptables est repris dans le tableau récapitulatif ci-après :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
11 (charges à caractères général)	0,00 €		
6156 (Maintenance)	50,00 €		
6236 (Frais d'impression)	200,00 €		
6226 (Honoraires)	-250,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

INVESTISSEMENT			
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES
13 (Subvention d'équipement)	10,00 €		
1317 (Fonds européens)	10,00 €		
21 (immobilisations corporelles)	-10,00 €		
2183 (Matériel de bureau et d'informatique)	-10,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL votent, à l'unanimité, la décision modificative N°3 dans sa totalité et par chapitre telle que détaillée en annexe.

Fait à Limoges, le 29 novembre 2013

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

